

LA SANTÉ PUBLIQUE  
EN ACTION(S)

# AMÉLIORER

les pratiques professionnelles  
en santé par l'appropriation  
des résultats de la recherche  
en santé publique

# Améliorer

les pratiques professionnelles en santé  
par l'appropriation des résultats  
de la recherche en santé publique

## DÉFINITIONS

**Transfert de connaissances :** processus continu d'échanges entre chercheurs et acteurs du monde professionnel. Selon Linda Cambon et François Alla (2014), il vise à favoriser l'adoption et l'appropriation des connaissances issues de la recherche afin de les appliquer et de les utiliser dans la pratique professionnelle et pour la prise de décision. Il s'agit de déployer une passerelle pour que les données probantes issues de la recherche scientifique soient transmises au plus près des acteurs de terrain en capacité de les mettre en pratique.

**Recherche en santé publique :** est définie par William Dab et Lucien Abenheim comme « l'utilisation des méthodes scientifiques pour évaluer les besoins de santé d'une population, améliorer la production, l'organisation, l'offre et la qualité des services de santé, et connaître les déterminants de l'état de santé d'une population ». Sa finalité est donc de produire des savoirs scientifiques mobilisables par les acteurs en santé publique pour alimenter leurs prises de décision.

## PROBLÉMATIQUE/ENJEUX

Si les interventions en santé publique doivent se fonder sur des données probantes, la mise en œuvre du transfert de connaissances entre chercheurs et professionnels exerçant en établissement semble peu aisée.

Tout d'abord, le transfert de connaissances est limité par des obstacles liés à l'accessibilité de la donnée scientifique (publications payantes, diffusion dans des revues spécialisées, forme et vocabulaire scientifiques parfois complexes, recours à l'anglais, absence de temps dédié à la consultation, etc.). Ensuite, les échanges entre les professionnels de terrain et chercheurs sont peu fréquents, et cela dès la formation initiale.

Dès lors, comment permettre aux acteurs de santé publique de mobiliser les résultats issus de la recherche pour éclairer la prise de décision et améliorer les pratiques ?

Ancrer la recherche dans le quotidien des professionnels en établissement les encourage à prendre part à des activités de recherche, ce qui contribue à l'amélioration de la qualité de vie au travail et au rayonnement de l'établissement. Des actions doivent être déployées pour faciliter ce dialogue.

## EN PRATIQUE

**Les travaux de recherche relatifs aux sciences paramédicales sont peu connus et restent faiblement mobilisés dans les services de soins par manque de moyens matériels, de temps à y consacrer ou d'acculturation à la recherche de données probantes.**

**Par exemple, le clampage d'une sonde urinaire a fait l'objet de débats entre des professionnels médicaux et paramédicaux d'un service pour déterminer s'il fallait clamper à 300 ou à 500 ml. Une infirmière sensibilisée à la recherche a entrepris la lecture de travaux scientifiques avec ses collègues. Ce travail de documentation et de collaboration pluriprofessionnelle a permis de mettre en évidence les bénéfices de clamper à 500 ml. Les résultats de cette expérience ont été exploités et ont permis l'élaboration d'un protocole de soins diffusé dans plusieurs services.**

**Ainsi, les pratiques professionnelles en matière de clampage de sonde ont été améliorées et harmonisées en faveur de la qualité de prise en charge.**

## RECOMMANDATIONS

### **Proposition n° 1 : Sensibiliser les professionnels de santé à l'usage des résultats de la recherche en santé publique**

Une formation spécifique doit ainsi leur permettre de disposer des codes nécessaires à la bonne compréhension des résultats de la recherche. L'initiation à la recherche mérite d'être intégrée dès la 1<sup>re</sup> année de formation en institut de formation en soins infirmiers (IFSI) et doit favoriser la lecture rapide d'un article et le développement d'un esprit critique. Cette sensibilisation peut également s'opérer par l'intervention d'un courtier en connaissances, qu'il s'agisse d'un professionnel de terrain ayant suivi un cursus doctoral, d'un formateur ou d'un enseignant-chercheur issu du domaine de la santé.

### **Proposition n° 2 : Multiplier les approches visant à intégrer la recherche dans la formation des décideurs et managers en santé**

Si l'EHESP sensibilise les élèves fonctionnaires à la recherche dans le cadre de leur formation, il conviendrait d'inciter et de faciliter la démarche doctorale des élèves fonctionnaires en leur permettant de bénéficier d'un aménagement de leur temps de travail dédié à la recherche.

### **Proposition n° 3 : Mobiliser les décideurs et managers en santé pour impulser une dynamique de recherche au sein des établissements**

L'investissement des professionnels de santé dans des travaux de recherche nécessite une prise de décision rapide et un fort soutien institutionnel. L'action des directeurs de soins est indispensable pour organiser le pilotage et la structuration de la recherche en établissement. La mobilisation des cadres de santé est également requise pour faciliter l'inscription d'un service dans une dynamique de recherche, en identifiant notamment les compétences de chacun pour assurer le développement des projets. Enfin, la constitution de partenariats dans le cadre de travaux de recherche permet de déployer des dispositifs favorisant la recherche et le travail collaboratif entre établissements et acteurs divers.

## 3 IDÉES CLÉS À RETENIR

- ① **La mobilisation des résultats de la recherche par les professionnels se heurte au cloisonnement entre les divers secteurs et aux difficultés d'accessibilité des résultats.**
- ② **Le manque d'acculturation à la recherche empêche les pratiques d'évoluer au rythme des connaissances scientifiques.**
- ③ **La formation des acteurs à la recherche et la mobilisation de l'encadrement permettraient d'inscrire davantage certains établissements dans une dynamique de recherche, améliorant ainsi les pratiques dispensées.**

## Pour aller plus loin

Cambon L., Alla F., « Recherche interventionnelle en santé publique, transfert de connaissances et collaboration entre acteurs, décideurs et chercheurs », *Questions de santé publique*, n° 27, 2014.

Jung C., Durrmeyer X., Gonalons R., « La recherche clinique en centre hospitalier général », *Gestions hospitalières*, n° 594, 2020.

Munerol L., Cambon L., Alla F., « Le courtage en connaissances, définition et mise en œuvre ? Une revue de la littérature », *Santé publique*, n° 25 (5), p. 587-597, 2013.

Peoc'h N., « Plan d'action de promotion de la recherche. Un modèle d'implémentation opérant pour les directeurs des soins », *Gestions hospitalières*, n° 573, 2014.

### **Module interprofessionnel de santé publique (MIP) 2020**

« L'usage des résultats de la recherche pour l'amélioration des pratiques professionnelles des acteurs de santé publique », dirigé par Patricia Loncle, professeure des universités en sociologie (SHS).

### **Les auteurs**

Sarah BINAY (DH), Muriel BOUILLON (DS), Florent CARRIE (DH), Arnaud CHEVA-LIER (D3S), Caroline LE CALLENNEC (IES), Nadine LE ROY KERGADALLAN (AAH), Jennifer MAURIAT (DH), Julie PAITA (D3S), Saliha TOUZZALI (DS).

Note de synthèse sélectionnée par un jury composé de l'éditeur, de la direction de recherche de l'EHESP,  
de Jean-Marie André, Lydia Lacour, Emmanuelle Leray et Richard Rouxel.

**Module interprofessionnel de santé publique (MIP) 2020**

Conception/Réalisation : Presses de l'EHESP.

© 2020, Presses de l'EHESP.